Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025006-DE

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -
Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49
Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : http://www.aire-sur-adour.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

OBJET : **Attribution et versement d'une subvention municipale à l'association « ALALE »**
Délibération n° 2025-006

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI VINGT NEUF JANVIER A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 23 janvier 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Thierry BOURREC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : MME Danielle BARRAUD A M. Claude POMIES, MME EVELYNE PISSOAT A M. XAVIER LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. Yves Jean CAZABAN A MME FLORENCE GACHIE, Mme Paulette SAINT-GERMAIN A M. JEREMY MARTI.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 20
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6
Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu les statuts de l'association « ALALE »,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que l'association « ALALE » s'occupe du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ),
Considérant que l'association « ALALE » sollicite la commune afin de l'aider financièrement,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025006-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025006-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter l'attribution et le versement d'une subvention municipale à hauteur de 3.500 euros à l'association « ALALE ».

Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 "*Subventions aux associations de droit privé*" du Budget principal de la commune pour l'année 2025.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
A Aire sur l'Adour, le 30 janvier 2025
Le Maire,

MAIRIE D'AIRE SUR L'ADOUR * (LANDES) *

Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)